



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fragilisation du système d'apprentissage en France

Question écrite n° 16440

Texte de la question

M. Michel Criaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail et des solidarités et du ministre de l'éducation nationale, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage, sur la fragilisation du système d'apprentissage en France. L'alternance constitue un levier essentiel d'insertion professionnelle, de montée en compétences et de réponse aux besoins des entreprises. Elle permet chaque année à des milliers de jeunes et de personnes en reconversion d'accéder à l'emploi, tout en soutenant la compétitivité des entreprises. Toutefois, l'enveloppe nationale versée aux régions pour les centres de formation d'apprentis (CFA) n'a cessé de diminuer ces dernières années, ce qui met en péril des filières entières, des entreprises, la continuité pédagogique des CFA et l'avenir de milliers de jeunes apprentis. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour préserver l'attractivité de l'apprentissage pour les entreprises et stabiliser les financements des CFA, en cohérence avec les besoins des territoires et des filières professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Criaud](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16440

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Enseignement et formation professionnels et apprentissage](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5851